

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 10 octobre 2014

Service instructeur

N° CP-2014-9-2-5

Service du Développement économique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

Service consulté

**COTISATION 2014
A L'ASSOCIATION LIEUX MYTHIQUES DANS LE RHIN SUPERIEUR**

Résumé : Il est proposé de verser à l'association Lieux Mythiques dans le Rhin Supérieur, ayant son siège à LÖRRACH et dont le Département est membre, la cotisation au titre de 2014 qui s'élève à 2 000 €.

Le projet touristique transfrontalier « Lieux Mythiques dans le Rhin Supérieur », conduit par la ville de LÖRRACH en 2005, a été suivi par la création d'une association en 2007, à son initiative.

L'association « Lieux Mythiques dans le Rhin Supérieur » a pour objectif de mettre en réseau et de valoriser touristiquement les sites identifiés comme lieux mythiques dans le Rhin Supérieur.

Elle est constituée de partenaires français, allemands et suisses, avec du côté français : le Conseil Général du Haut-Rhin, membre depuis 2008, l'Agence de Développement Touristique de Haute-Alsace et l'Office de Tourisme de GUEBWILLER, SOULTZ et des Pays du Florival.

Le Département, de par son adhésion, a souhaité continuer à s'impliquer dans la poursuite des actions menées dans le cadre de cette coopération pour le tourisme culturel.

La cotisation 2014 à l'association « Lieux Mythiques dans le Rhin Supérieur » a été fixée à 2 000 € ; il est proposé de s'acquitter de ce montant afin de poursuivre notre engagement auprès de cette association.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- de verser à l'association « Lieux Mythiques dans le Rhin Supérieur » une cotisation de 2 000 € au titre de l'année 2014 ;

- de prélever les crédits sur le chapitre 011, fonction 94, nature 6281, programme F641 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller characters below.

Charles BUTTNER

Service du Développement Economique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 10 OCTOBRE 2014

**Cotisations
PROGRAMME 2014**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
COT03527	ASSOCIATION LIEUX MYTHIQUES DANS LE RHIN SUPERIEUR Cotisation annuelle 2014 Cofinancement : AUCUN	2 000,00
Total		2 000,00